

Quels objectifs stratégiques du DSF pour un projet d'

établissements balnéaires autorisés dans une concession
de plage (hors ouvrages de gestion du trait de côte)

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Document stratégique de façade Méditerranée

**GUIDE À DESTINATION DES PORTEURS ET
INSTRUCTEURS DE PROJETS**



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

J. Établissements balnéaires autorisés dans les concessions de plage (hors ouvrages de gestion du trait de côte)

*Les objectifs, indicateurs et cibles cités ci-dessous le sont à titre indicatif et ne se substituent pas à l'annexe 4 du DSF

Objectif général A : Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers et littoraux			Objectif général D : Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation			Objectif général E : Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacement						
D07-OE04	Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant					D01-MT-OE01	limiter le dérangement anthropique des mammifères marins et des tortues		D01-OM-OE06	limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels		
							Part des autorisations domaniales (ouvrages, rechargements de plage, nettoyage mécanique, concessions) délivrées dans des zones ayant accueilli une ponte de tortue dans les 6 dernières années prenant en compte les recommandations du MNHN			100 %		
D01-HB-OE12	Réduire les pertes physiques des banquettes de posidonie											
	Nombre de plages où les banquettes sont maintenues en période estivale		Tendance à la hausse				Part de colonies à enjeu fort ou majeur* qui subissent des dérangements physiques, sonores ou lumineux constituant un risque pour leur maintien à terme *Selon le travail de classification de l'OFB de priorisation des enjeux			0%		
									D01-OM-OE05	Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales		
										Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade		Tendance à la hausse

J. Établissements balnéaires autorisés dans les concessions de plage (hors ouvrages de gestion du trait de côte)

Objectif général F : Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

Objectif général G : Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines

D09-OE01	Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages	
	Proportion de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade est de bonne qualité	100%

D10-OE02	Réduire les apports et la présence de macrodéchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes
----------	---

J. Établissements balnéaires autorisés dans les concessions de plage (hors ouvrages de gestion du trait de côte)

Q	Accompagner le développement durable des activités de loisirs	
	Q4. Soutenir les dynamiques d'équipements et de services s'inscrivant dans les transitions écologique et énergétique (gestion sobre de l'eau, collecte des déchets, décarbonisation)	

R	Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux	
	R1. Accompagner les collectivités littorales et les professionnels dans leur stratégie de durabilité (désaisonnalisation, diversification et régulation de l'offre touristique)	R2. Garantir une occupation exemplaire et réversible du DPM, s'inscrivant dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers et des paysages
	R3. Maintenir et restaurer le caractère naturel des plages	

S	Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen	
	S1.Préserver les paysages emblématiques, les espaces naturels du littoral et le patrimoine en tant que composantes essentielles du cadre de vie et de l'attractivité touristique	S2.Valoriser l'ensemble des composantes du patrimoine méditerranéen, garant de l'identité des territoires

V	Accompagner les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer vers la sobriété (transition écologique, énergétique et numérique) et les sensibiliser à cet impératif		
	V3. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets	Nombre de communes littorales signataires de la charte nationale « Plages sans déchet plastique »	Tendance à la hausse